



Rapport de présentation

Compte Administratif 2022

Budget primitif 2023

Préambule

Pour l'exercice 2023, le compte administratif est voté avant le budget primitif afin que l'ensemble des reprises de résultats puisse être réalisé.

Le compte administratif qui correspond à la comptabilité de la commune est émis après rapprochement du compte de gestion qui est le reflet des mouvements constatés par le comptable du Trésor. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion.

L'année 2022 a été particulière notamment suite aux enjeux environnementaux, aux questions relatives à l'inflation et à l'optimisation de la consommation d'énergie. Les actions engagées par la collectivité ont permis de répondre à ces enjeux tout en limitant l'impact de ce contexte contraint sur les finances de la collectivité.

Les objectifs définis pour 2022 étaient :

- Poursuivre la gestion maîtrisée en faveur du désendettement de la commune en respect des préconisations de la Chambre Régionale des Comptes lors de son rapport du 2 mai 2018.
Cet objectif est atteint : depuis 2020 l'encours de la dette a diminué de 25 %.
- Valider le programme pluriannuel d'investissement – schéma prévisionnel d'investissement.
L'action a été engagée sur 2022. Toutefois il est nécessaire de travailler la stratégie pour le maintien du patrimoine communal qui nécessite des travaux lourds (Eglise, Hôtel des Rohan, Avenue des Rohan, renouvellement et modernisation des équipements des services techniques, toitures du groupe scolaire et de la salle des associations). Pour développer un programme cohérent et atteignable, il est nécessaire de conduire un travail sur les cofinancements que la collectivité est susceptible de lever.
- Optimiser le coût relatif à l'exploitation des immeubles de rapport en évitant un recours au financement sur fonds publics.
La collectivité a mis en place un suivi du recouvrement des loyers en collaboration avec les services du Trésor. Les prélèvements ont été développés pour limiter les incidents de paiement. Aujourd'hui la stratégie semble payante ce qui permet de limiter les impayés.
- Concrétiser les projets d'investissement de la mandature.
Sur l'exercice 2022, l'action a été de développer une réflexion sur le secteur de la santé. A ce jour un projet est en cours et devrait s'achever au cours du premier semestre 2023. Le projet d'acquisition du cabinet médical devrait se formaliser au cours du second trimestre 2023.
- Poursuivre la fiabilisation des comptes de la collectivité par une mise à jour de l'état de l'actif de la commune en respect des préconisations des services de la DGFIP.
L'action est toujours en cours. Actuellement une action est engagée pour purger les biens qui auraient dû sortir de l'actif avant 2015.
- Identifier des solutions d'optimisation des coûts de fonctionnement des services notamment sur la gestion des fluides.
La situation de crise énergétique a accéléré les décisions de la collectivité sur le sujet. Ainsi, la température dite de confort des bâtiments est passée à 19°C , la durée de fonctionnement de l'éclairage public a été restreint et les points de distribution du réseau d'eau potable ont été réduits afin de réduire les coûts d'abonnement et les risques de consommation impromptue.

Indicateurs

- **Données démographiques**

Population INSEE: 3 359 habitants.

Nombre de foyers fiscaux (2021) : 1 223

Part de foyers non-imposables : 46,60%* (incidence de la population communauté – base aérienne 721)

- **Données financières**

Potentiel fiscal: 2 118 473 €

Potentiel financier: 2 489 444 €

Superficie de la commune : 1 093 Km²

Les variables liées au potentiel fiscal et au potentiel financier ont une incidence sur le calcul des contributions dues auprès des collectivités partenaires – calcul des contributions (SEJI).

- **Dette**

Niveau de la dette par habitant : 1411.59 € (strate départementale 636).

Ratio d'endettement : 2.2 années (2.4 en 2020) La moyenne est établie à 1.4 année.

Charges financières par habitant : 38 € (moyenne départementale 15 €)

- **Epargne nette comptable (Fond de roulement)**

Au 31 décembre 2022, le fond de roulement est arrêté à 1 183 561.51 soit une légère baisse de 6% (autofinancement des opérations d'investissement et situation d'attente liée au projet de maison paramédicale partiellement couvert par l'emprunt en 2023).

Le fond de roulement permet de couvrir 240 jours de dépenses réelles de fonctionnement (225 jours moyenne départementale).

- **Bases de fiscalité directe**

✓ Taxe d'habitation - Bases nettes taxées - 2023 : 131 811 € (taux 10.20 %)

✓ Taxe foncière – Bases nettes taxées – 2023 : 2 197 000 € (taux 45,37 %)

✓ Taxe foncière non bâtie - Bases nettes taxées – 2023 : 41 600 € (taux 50.87 %)

Architecture budgétaire - commune de Soubise

La commune de Soubise dispose de:

- Un budget primitif M57 depuis le 1^{er} janvier 2023.
- Un budget annexe - Port - agrégé au budget principal M4.
- Un budget annexe -Centrale photovoltaïque - agrégé au budget principal M4.
- Un budget autonome station de carburant M4.

Le budget autonome CCAS est traité devant le conseil d'administration de cette instance.

Les budgets sont votés par nature et par chapitre.

Le budget principal pour les communes de plus de 3500 habitants est voté également par fonction.

Compte tenu que le compte administratif est voté préalablement au budget primitif, les reports seront inscrits au même titre que les restes à réaliser de l'année précédente.

Le montant des recettes, notamment fiscales, est arrêté selon les bases fiscales révisées. Pour l'exercice 2023, les bases sont augmentées de 7,1% par l'Etat.

Dépenses obligatoires, compétences déléguées.

- Compétence enfance jeunesse – Syndicat enfance jeunesse intercommunal.

La compétence relative aux politiques enfance jeunesse a été déléguée au syndicat enfance jeunesse intercommunal depuis 2015 (compétence initialement déléguée à la communauté de communes du Sud Charente depuis 2007).

A ce titre, la commune verse une contribution annuelle qui constitue une **dépense obligatoire** de la collectivité.

- SIVU Gendarmerie.

La commune est membre du SIVU de gendarmerie, dont la contribution annuelle constitue également une dépense obligatoire.

- Entente Conseiller numérique Echillais, Soubise, Saint Agnant.



BUDGET PRINCIPAL

26 000

SIRET - 21170429100015

BUDGET PRINCIPAL – CA 2022

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses		Prévu	CA	RAR	
21-23	Opérations	1 807 537,63	160 563,33	244 481,67	
16	Charges financières remboursement capital emprunté	479 100,00	474 886,63		65% des dépenses d'investissements hors déficit cumulé
27	Autres immobilisations financières	20 000,00	20 000,00		Avance remboursable au profit de la centrale photovoltaïque versée annuellement jusqu'en 2027.
45	Opération pour compte de tiers	63 081,00	63 079,53		Intervention liée au péril A 799 – rue Drouet – Intervention au titre de la police ordinaire du Maire
O41	Opérations patrimoniales	17 000,00	6 713,55		Dépenses couvertes par financement du SDEER au titre de la compétence éclairage public. La tranche de renouvellement 2022 n'a pas été réalisée en totalité. Report en 2023.
OO1	Déficit investissement	407 939,63	407 939,63		
		2 794 658,26	1 133 182,67	244 481,67	

**Détail des investissements en annexe*

Les dépenses d'investissements s'élèvent à 1 133 182 euros. Neutralisation faite du report en déficit d'investissement le montant des dépenses est arrêté à 725 243 euros dont 65 % dédié au remboursement du capital des emprunts.

Les opérations pour compte de tiers sont inscrites également en recette. Cette dépense est engagée au titre de l'exercice de police ordinaire ou de police spéciale notamment dans le cadre de procédures de péril. A l'issue des actions engagées au titre de l'exercice de police spéciale au sens du code de la construction et de l'habitation la commune émettra un titre afin que les tiers, ayant fait supporter une charge leur incombant à la commune, remboursent les dépenses engagées.

Les investissements ont été réalisés principalement sur les opérations suivantes :

- Opération 259 : 6 244 € - équipements des services techniques : équipements électriques dédié à l'ergonomie au travail, renouvellement d'une motobineuse, achat d'une remorque pour le transport des machines autoportées.
- Opération 265 : 6 604 € - équipements restaurant scolaire : le projet est ventilé sur deux exercices. Dans le cadre du plan de relance sur la restauration scolaire, la commune bénéficie d'un cofinancement à 100% des dépenses HT engagées dans la limite de 12 800 euros.
- Opération 266 : 24 882 € - Maison paramédicale. Les dépenses ont été engagées à hauteur du prévisionnel sur l'exercice 2022. 196 000 euros sont inscrits en reste à réaliser.
- Opération 267 : 6 584 € - Immeubles de rapports / travaux - la dépense est principalement liée à la répartition des fluides sur les cellules de l'hôtel d'entreprise rue Drouet.
- Opération 284 : 8 666 € - Eclairage public / modernisation.
 - ✓ 23 % de la dépense est dédiée aux sinistres,
 - ✓ 10 % pour des travaux divers à la demande tiers, ces dépenses font l'objet d'une recette à 100% des dépenses engagées.

- ✓ 67 % sont dédiés au renouvellement des points défectueux ou au programme de modernisation. La dépense correspond à la part résiduelle supportée par la collectivité. Pour 12 500 euros d'investissement la commune est intervenue à 46 % et le SDEER a cofinancé à concurrence 54 %.
- Opération 309 : 28 000 € - Camion benne - La commune a engagé un programme pluriannuel de renouvellement des équipements « lourds » des services techniques. Le parc est ancien, la plupart des équipements ont plus de 14 ans et certains équipements ne sont plus adaptés aux besoins de la collectivité. Il convient pour les années à venir de sanctuariser la dépense afin d'assurer un renouvellement complet des équipements. La répartition des équipements sur plusieurs exercices permet de d'avoir à terme un renouvellement échelonné.
- Opération 308 : 4 968 € - Informatisation scolaire. La commune a engagé un programme de modernisation du matériel informatique des écoles sur deux exercices.
- Opérations relatives à la compétence voirie : la commune a engagé différentes actions en faveur de la gestion de la voirie et de la lutte contre les excès de vitesse. A ce titre, un radar pédagogique a été acquis (2 100 €) et la signalétique de la commune a été modernisée (6 600 €).
Conjointement, dans le cadre de la politique d'accessibilité de la commune, le plan d'accessibilité (PAVE) a été mis à jour (15 600 €).
- Opérations relatives à la maintenance des bâtiments : La part résiduelle des investissements est dédiée aux équipements techniques pour l'entretien courant des bâtiments (ménage) et aux grosses réparations (huisseries, toitures ...).

Recettes		Prévu	CA	RAR	
O10	STOCK				
10	Dotations, fonds divers et réserves	36 000,00	24 164,22		Montant des compensations au titre du FCTVA
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	424 984,26	424 984,26		Prélèvement à la section de fonctionnement pour assurer l'équilibre de la section d'investissement
13	Subventions d'investissement reçues	81 014,00	20 246,79	2 487,00	La DETR attendue n'a pas été octroyée. Le dossier a été représenté sur 2023.
16	Emprunt et dettes assimilées	492 809,00			Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire. Toutefois sur l'exercice 2023, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt pour le financement de la politique de santé.
165	Dépôt et cautionnement reçus		2 649,57		Caution déposée dans le cadre des entrées en location.
21	Immobilisation corporelle (Syndicat départemental régule)	19 006,00	19 158,89		Le syndicat de voirie a du régulariser sa situation au regard de ses obligations de TVA ; celle-ci a généré des opérations de régularisation en dépenses et en recettes.
45	Opération compte de tiers	63 081,00		63 081,00	Les dépenses réalisées feront l'objet d'un recours devant le tribunal afin de permettre à la collectivité en fin de procédure de recouvrer les sommes dues.
O24	Produits de cessions d'immobilisations				Pas de cessions réalisées en 2022.
O21	Virement de la section de fonctionnement	1 648 164,00			
O40	Opérations d'ordre entre sections	12 600,00	12 590,57		
O41	Opérations patrimoniale	17 000,00	6 713,55		
		2 794 658,26	510 507,85	65 568,00	

	Dépenses	Recettes	Résultat	Report n-1	Solde
Fonctionnement	1 812 798,99	2 595 078,75	782 279,76	1 202 870,24	1 985 150,00
Investissement	725 243,04	510 507,85	-214 735,19	-407 939,63	-622 674,82
Total cumulé	2 538 042,03	3 105 586,60	567 544,57	794 930,61	1 362 475,18

Le déficit cumulé de la section d'investissement avoisine les 623 000 euros soit 215 000 euros sur l'exercice et 407 000 euros de déficit cumulé.

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses		Prévu	CA	
O11	Charges caractère général	589 938,00	467 758,30	78% de réalisation de la prévision. Malgré un contexte très contraint notamment sur les consommations d'énergie, le coût des fluides est resté stable.
O12	Charges de personnel	804 430,00	727 673,63	90 % de réalisation de la prévision. Les charges de personnel consomment 40 % des dépenses réelles de fonctionnement.
O14	Atténuation de produits	135 122,00	135 122,00	FNGIR - Fond national de garantie individuel de ressources. Participation fixe de compensation de la taxe professionnelle (2010)
65	Autres charges gestion courante	360 950,00	318 444,15	64 % sont dédiés aux contributions obligatoires (dont 56% consacrés au SEJL). 20 % Couvrent les indemnités et charges élus (formations, FAEFM, DIF Elus...). 3 % sont versés au profit du CCAS. 2% sont dédiés aux participations des élèves scolarisés à l'extérieur ULIS.
66	Charges financières	134 900,00	132 478,99	Montant des intérêts d'emprunt.
67	Charges exceptionnelles	5 818,24	731,35	Titre annulé émis à tort début 2019.
68	Dotations semi budgétaires – Provisions	21 500,00	18 000,00	Provision pour risque et charges et pour dépréciation de l'actif circulant (loyers impayés).
O23	Virement de la section d'investissement	1 648 164,00		Versement prévisionnel au titre de la couverture du remboursement de capital en section d'investissement et couverture des investissements en autofinancement. 55 % correspond à la majorité de l'épargne nette comptable – résultat cumulé en excédent de la section de fonctionnement imputé en section d'investissement. Ne se réalise pas.
O42	Opération d'ordre entre sections	12 600,00	12 590,57	Dotation aux amortissements
		3 713 422,24	1 812 798,99	-

Les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à 1 812 798 euros, soit une baisse de 4% par rapport au réalisé 2021 malgré l'inflation. Ce constat est lié à la conjonction de différentes actions mises en œuvre pour optimiser les dépenses.

Les dépenses à caractère général

- Les fluides font l'objet d'un suivi rigoureux qui permet d'identifier les points de faiblesse et d'y remédier :
 - ✓ Diminution de l'arrosage des espaces verts par l'eau du réseau potable.
 - ✓ Intervention systématique sur les déclarations de fuites.
 - ✓ Limitation de l'éclairage public.
 - ✓ Non recours au chauffage d'appoint.
 - ✓ Limitation du chauffage (19°C).
- Concernant les fournitures, le recours à la comptabilité d'engagement permet de limiter les achats et de réaliser un ordre de priorité des dépenses. Par ailleurs, la mise en concurrence des prestataires permet de baisser les coûts d'achat notamment sur les fournitures administratives. A ce titre il serait nécessaire

de réaliser à moyen terme une consultation sur les fournitures administratives en y intégrant les fournitures scolaires. A ce jour, les commandes de fournitures scolaires sont réalisées par les enseignants auprès d'un prestataire différent du pôle administration, ce qui ne permet pas d'optimiser sur les rabais par volume (notamment sur le papier).

Les charges de maintenance ont augmenté de 25%.

D'une part cette situation est liée à la régularisation des affectations des dépenses qui étaient ventilées à tort au compte 611 (- 21% entre 2021 et 2022).

D'autre part la contractualisation du marché relatif au suivi et à la maintenance des équipements de chauffage, de ventilation et production d'eau chaude sanitaire a généré une augmentation des coûts car l'ensemble du parc a été intégré au marché. Le nouveau contrat permet de remettre aux normes les systèmes et d'assurer un suivi voire un remplacement de certains équipements.

Les dépenses liées aux services extérieurs sont stables malgré une augmentation des honoraires et frais d'actes imputables aux contentieux auxquels doit faire face la collectivité (péril).

Les dépenses de personnel

La consommation de crédits atteint 90%.

Les charges de personnel ont diminué de 4% entre 2021 et 2022.

Cette situation est liée d'une part aux absences prolongées (passage en demi traitement), aux absences non remplacées et aux difficultés de recrutement sur les postes vacants. Le poste d'agent de port a été vacant 3 mois.

Par ailleurs, suite aux départs en retraite, le coût de la masse salariale a baissé, compte tenu des indices de rémunération. Les agents qui partent en retraite sont sur des échelons à fort indice alors que les agents nouvellement nommés ou en début de carrière ont des indices plus faibles.

Sur un autre aspect la diminution du recours aux emplois intérimaires du centre de gestion au profit de contractuels sur emplois non permanents ou de remplacement permet de limiter les coûts de gestion.

Les charges de gestion courante

Les charges de gestion courante ont baissé de 4%.

Cette situation est liée aux contributions versées au SEJI. En 2021 le montant de la contribution a bondi de 42 % soit 70 000 euros afin de faire face au déficit structurel et conjoncturel de la structure intercommunale. La situation a été rétablie en 2022.

Suite à la délégation au CCAS pour assurer l'organisation du repas des aînés, les dépenses initialement réalisées par le budget principal ont été intégrées aux contributions du CCAS.

Les charges exceptionnelles

L'année 2021 a été particulière compte tenu de la nécessité pour la collectivité de régulariser la situation critique du budget de la centrale photovoltaïque. Ainsi, en 2021 le budget de la centrale avait été abondé par le budget principal à concurrence de 117 000 euros. Cette situation est exceptionnelle. Pour l'exercice 2022 les dépenses exceptionnelles sont restreintes aux titres annulés soit moins de 1 000 euros.

Dotations et provisions

Depuis 2020, la collectivité a fait le choix de créer des provisions notamment pour la résidence « Les Charmilles », le dispositif OPAH-RU et pour la dépréciation de l'actif circulant (loyers impayés).

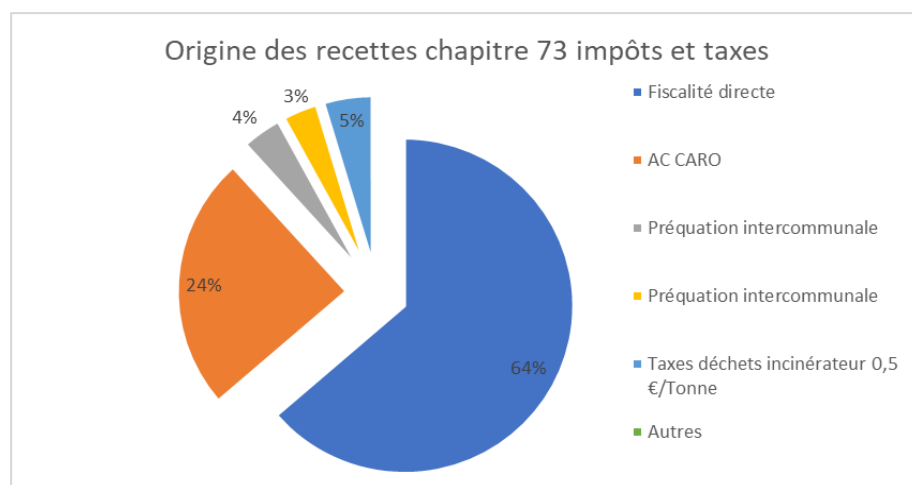
Recettes		Prévu	CA	
O13	Atténuation de charges	65 000,00	34 620,16	
70	Produits des services, domaines et ventes	77 830,00	92 402,28	
73	Impôts et taxes	1 279 075,00	1 329 899,35	
74	Dotations, subventions et participations	706 797,00	764 204,04	
75	Autres produits de gestion courante	370 900,00	367 274,74	
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	5 950,00	6 678,18	
78	Reprise sur provisions	5 000,00		
O42	Opération d'ordre entre sections			
002	Excédent reporté	1 202 870,24	1 202 870,24	
		3 713 422,24	3 797 948,99	-

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 7 %.

Les produits des services

Les produits des services sont issus principalement des participations des familles au restaurant scolaire (91%). La part résiduelle est issue de la vente de concessions cimetière, des redevances d'occupation du domaine public, la redevance licence IV, les participations pour fluide du parc locatif et autres produits divers.

Les impôts et taxes



Les recettes issues de la fiscalité directe locale constituent 32 % des recettes réelles de fonctionnement.

La fiscalité directe locale couvre 47% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les attributions de compensation de la CARO correspondent à 12% des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations

Les dotations sont principalement constituées de la dotation globale de fonctionnement (DGF), de la dotation de solidarité rurale (DSR) et de la dotation de péréquation nationale (soit 94% du chapitre). Elles correspondent à 27 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes issues des participations de l'état au titre des emplois aidés représentent 4 % des recettes inscrites au chapitre.

Les autres recettes émanent des allocations au titre du FIPHFP

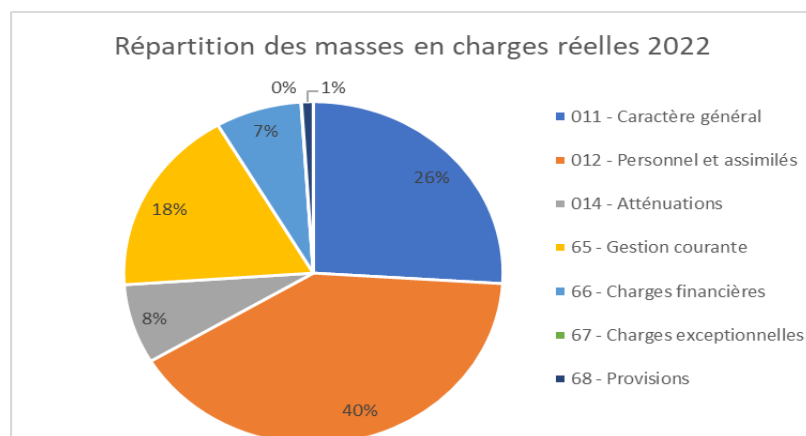
Les dotations progressent régulièrement en fonction de la démographie communale. Un point de vigilance est à apporter sur la péréquation nationale qui a connu des baisses soudaines sur des exercices antérieurs.

Les produits de gestion courante

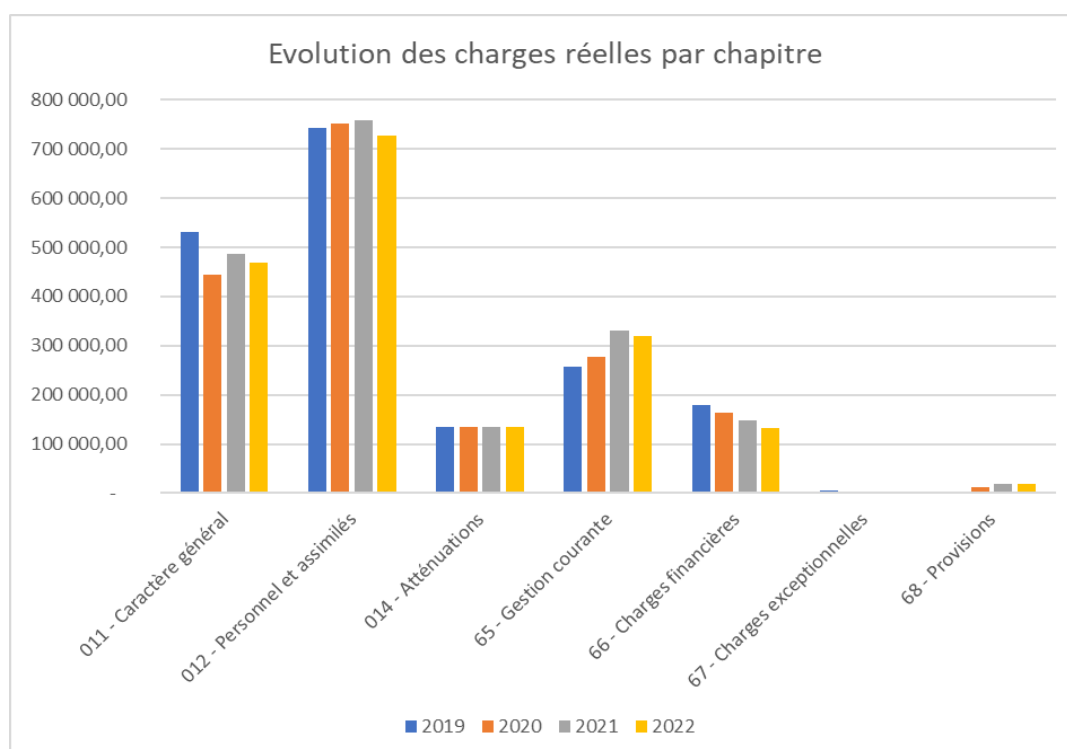
Les recettes enregistrées proviennent principalement des revenus des immeubles de rapport – résidentiels et commerciaux. Les recettes constatées au titre de l'exploitation de l'aire de camping-car sont également inscrites 28 900 € HT.

REPARTITION DES MASSES BUDGET PRINCIPAL

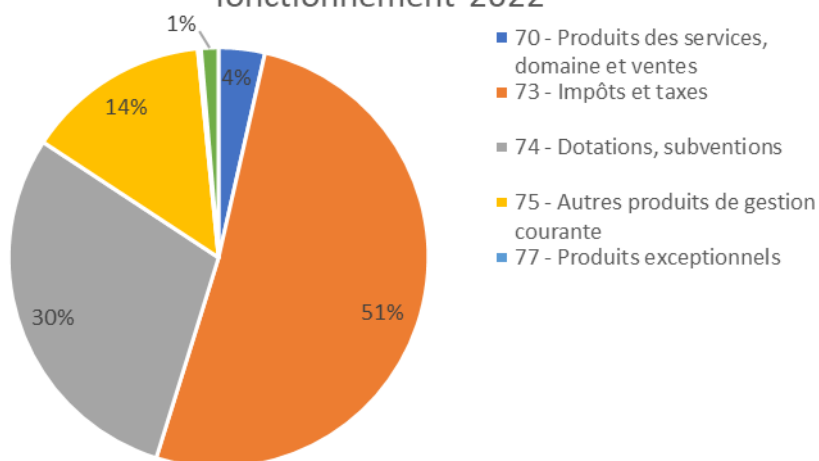
Charges réelles (2022) : 1 800 308 €



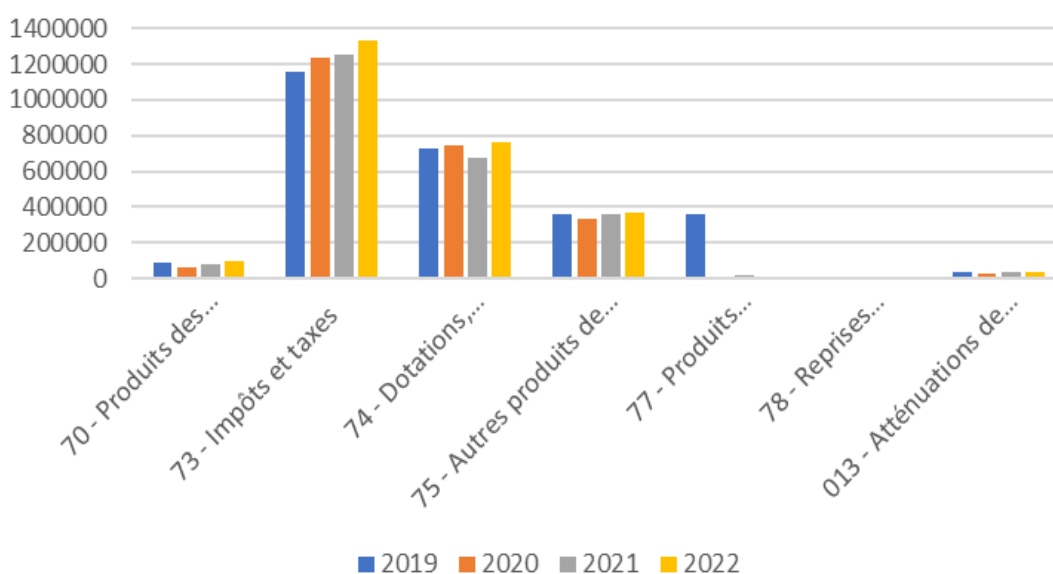
Dépenses bases 2022/Habitant	Commune	Département	Région	National
Charges générales	166	255	227	231
Charges de personnel	233	412	393	377
Charges de gestion courante	110	72	86	96
Charges financières	40	15	15	17
Charges exceptionnelles	1	14	5	5



Répartition des masses en recette réelle de fonctionnement 2022



Evolution des recettes réelles par chapitre



Répartition des ressources base 2022/Habitant	Commune	Département	Région	National
Ressources fiscales	392	621	555	573
Dotations et participations	225	217	222	226
Ventes et produits divers et gestions courantes	136	124	106	105
Produits financiers	0	0	0	1
Autres produits	2	7	9	10

Les recettes fiscales sont très inférieures aux moyennes départementales, régionales et nationales sur la strate. Cette situation est liée à la présence d'une démographie dite « communauté » importante. Cette population comptabilisée sur la commune n'est pas génératrice de recettes au titre de la fiscalité directe locale notamment pour la base aérienne 721 qui concentre 32 % en 2021 et 46 % (situation recensement 2022) de la population municipale.

Neutralisation faite de la population « communauté » la population est de 2074 habitants. Dans ce contexte la recette fiscale par habitant est rétablie à 641 euros ce qui correspond à la moyenne de la strate.

BUDGET PRINCIPAL – BP 2023

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif	RAR	
Investissements sur opérations	1 722 037,51	244 481,67	Les restes à réaliser correspondent à l'opération 266 maison paramédicale. Liste des investissements en annexe. Les opérations réelles d'investissement représentent 803 442 euros dont 35% pour l'acquisition du cabinet médical.
1641 – Remboursement de capitaux emprunts et dettes	463 729,00		
27- Autres immobilisations foncières	20 000,00		Avance remboursable versée annuellement au budget centrale photovoltaïque.
45 - Dépenses pour compte de tiers (Péril)	100 000,00		Provision au titre de l'exercice du pouvoir spécial du maire au titre du péril de la rue Drouet A 799.
Total dépenses réelles	2 305 766,51	244 481,67	
041 - Opérations patrimoniales (SDEER)	33 600,00		
001 – Déficit d'investissement reporté	622 674,82		
Total dépenses d'Investissement	2 962 041,33	244 481,67	
		3 206 523,00	

Les principales opérations d'investissement se concentrent sur la politique de santé :

- Opération 266 – 254 366.76 euros – Maison paramédicale – action engagée sur 2022 dont les dépenses sont majoritairement inscrites en reste à réaliser. Des dépenses nouvelles sont inscrites au titre des imputations de TVA, des avenants au marché et de la réalisation des stationnements non prévus au projet initial.
- Opération 297 – 289 000 euros – Acquisition cabinet médical – Le cabinet de l'avenue De Gaulle a été proposé à la vente par la SCI gestionnaire. La commune a souhaité se porter acquéreur afin d'apporter une première réponse concernant la question de la démographie médicale sur la commune et les communes environnantes.

Compétence voirie :

- Opération 2023002 – 9 000 euros – Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- Opération 2023009 – 39 700 euros - Mise en accessibilité et réfection de voirie rue du Vigé, rue de la vieille Grolière.
- Opération 287 – 90 000 euros – Square jeux enfants et espace de convergence -
- Plusieurs projets sont initiés sur les programmes de travaux de voirie. La Mornetrie, rue Mériadec, Place Camille Emon. Sur 2023, 32 000 euros sont inscrits dans le cadre des études préalables.

Bâtiments et structures:

- Opération 2023005 – 24 600 euros - Rénovation du pavillon 7 rue des Chardonnerets – La maison est actuellement libre. Pour la louer à nouveau d'importants travaux de remise en état sont nécessaires.
- Opération 2023013 – 12 000 euros - Reprise des terrains de tennis du complexe Penon – réalisation d'un surfaçage – en cours d'évaluation.
- Opération 2023020 – 15 000 euros – Réhabilitation complexe sportif – En prévision d'une rénovation du complexe sportif Guy Penon, il convient au préalable de recourir aux services d'un

programmiste afin d'identifier les besoins, de réaliser un phasage du projet selon différents scénarios, d'identifier les perspectives à court moyen et long terme et de réaliser un chiffrage, en amont de la phase projet.

Equipements :

- Opération 2023006 – 30 000 euros – Acquisition d'une tondeuse/broyeur autoportée en remplacement d'un équipement défectueux.

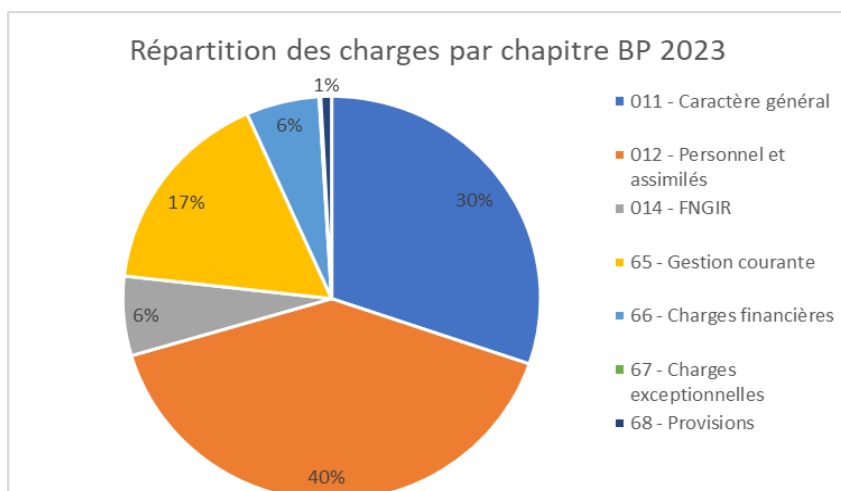
Funéraire :

- Opération 285 – 13 136 euros – Columbarium – Inscrit en reste à réaliser – le projet sera réalisé en 2023. Il consiste en l'édification d'un columbarium 24 cases et de la création d'assises en attente d'un prochain columbarium.
- Opération 2023014 – 15 000 euros – Création d'un ossuaire – Il est impératif d'installer un nouvel ossuaire au sein du cimetière communal notamment en prévision des reprises de concessions qui devraient se dérouler en 2024/2027. Sur les deux ossuaires déjà présents, un est complet et le second est non conforme pour défaut d'étanchéité.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif	RAR	
10 - Dotations, réserves et fonds divers	26 267,00		FCTVA 2021
1068 - Transfert excédent de fonctionnement	801 588,49		Equilibre du déficit d'investissement cumulé en clôture de l'exercice 2022 et du montant des restes à réaliser.
13 – Subventions	110 724,00	2 487,00	Subventions au titre des politiques de santé, conseil départemental et CARO 100 000 euros.
16 – Emprunts et dettes assimilées	402 000,00		Recours à l'emprunt en 2023 soit 400 000 euros au titre des acquisitions et réhabilitations immobilière (santé).
45 – Opérations pour compte de tiers (péril)	100 000,00	63 081,00	Contrepartie des dépenses engagées au titre du péril rue Drouet A 799
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 645 290,51		Provision pour alimenter les remboursements de capitaux. Transfert de la section de fonctionnement du résultat cumulé 2022.
040 – Opérations d'ordre entre section (Amortissements)	21 485,00		
041 – Opérations patrimoniales	33 600,00		Financement par le SDEER modernisation de l'éclairage public.
Total recettes d'Investissement	3 140 955,00	65 568,00	
		3 206 523,00	

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif	
011 - Charges à caractère général	644 039,77	Voir commentaires ci-après.
60 - ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	363 589,77	
61 - SERVICES EXTERIEURS	163 600,00	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	68 350,00	
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	48 500,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	856 861,23	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	21 000,00	
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	16 440,00	
64 - CHARGES DE PERSONNEL	819 421,23	
014 - Atténuations de produits (FNGIR)	135 122,00	
65 - Autres charges de gestion courante	352 966,00	
66 - Charges financières	121 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00	
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	18 000,00	
Total dépenses réelles	2 130 489,00	
Total dépenses d'ordre	1 666 775,51	
TOTAL	3 797 264,51	



Les dépenses réelles de fonctionnement du budget augmentent de 4% par rapport au prévisionnel 2022 principalement au niveau de l'électricité et des charges de personnel. La répartition des masses reste sensiblement similaire par rapport à 2022.

Les incertitudes qui pèsent sur les variations du coût des fluides et notamment de l'énergie nous conduisent à une gestion prudente des fonds dédiés. Ainsi, une augmentation du coût de 110 % est affecté à l'électricité par rapport au réel 2022. Cette évaluation s'appuie sur la consommation réelle en KWh de l'exercice 2022 et le coût unitaire établi au titre du bordereau de prix du marché.

Sur les combustibles, compte tenu de la dynamique amorcée en 2022 sur les coûts, une augmentation de l'ordre de 25% sur le réalisé 2022 est inscrite.

Le coût des énergies pèse 30 % des charges à caractère général et 9% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les montants dédiés aux services extérieurs sont stables.

Charges de personnel

Les charges de personnel connaissent une augmentation de 7 %, par rapport au prévisionnel 2022.

Cette situation est liée :

- A la revalorisation du point d'indice de 3.5 % des fonctionnaires en 2022 et aux augmentations successives du SMIC pour les contrats de droit privé.
- Une augmentation de la valeur du point d'indice de l'ordre de 4% prévue pour juillet 2023, et une revalorisation du SMIC de l'ordre de 2% en 2023, sur la totalité de l'exercice.
- Le rétablissement des effectifs des services techniques en année pleine.
- L'ouverture d'un poste d'un agent administratif pour le pôle administration générale. Dans un premier temps le poste sera ouvert à temps non complet. Une évolution sur un poste à temps complet est envisagée sous réserve de déploiement du service (Passeport, cartes d'identité).

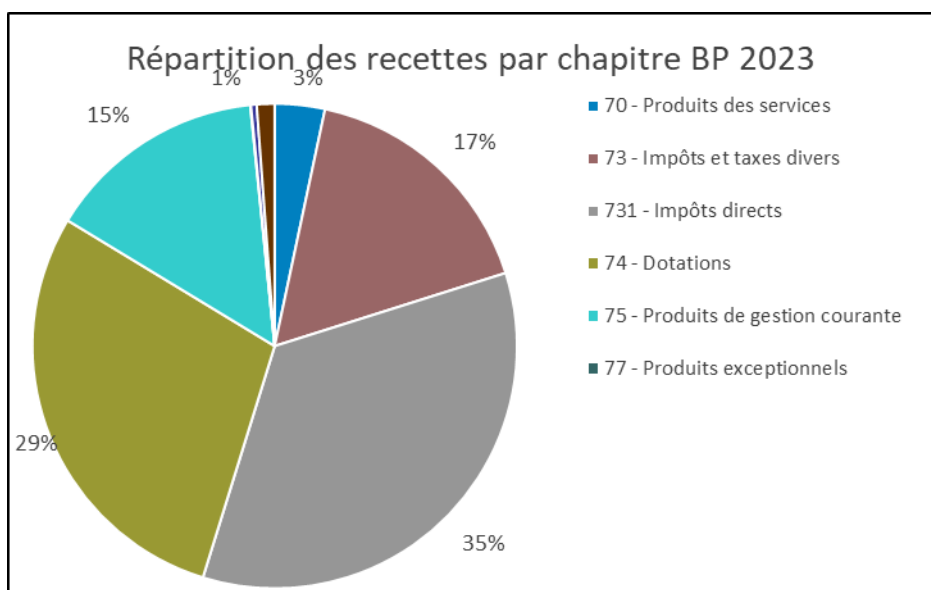
Charges de gestion courante

Le chapitre est principalement dédié aux contributions versées auprès des syndicats, aux indemnités et charges de mandat (dépenses obligatoires) et aux subventions. Le chapitre présente une augmentation de 2% par rapport au prévisionnel 2022.

La situation est liée à :

- L'augmentation de la contribution SEJI de 4% soit 7 710 euros.
- L'augmentation de la contribution au syndicat de gendarmerie
- L'intégration du poste de conseiller numérique au titre de l'entente Echillais, Soubise, Saint Agnant.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif	
70 - Produits des services, domaines et ventes diverses	87 180,00	La recette provient principalement de la facturation de la prestation restauration collective. En septembre 2022, le prix unitaire a été augmenté de 0.20 euros. Une nouvelle augmentation est programmée pour le mois de septembre 2023 afin de pallier l'augmentation des coûts des denrées alimentaires.
73 - Impôts et taxes divers	438 775,00	Les fonds de péréquation sont stables. La contribution au titre de l'exploitation de l'incinérateur est estimée à 29 000 euros
731 - Impôts directs locaux	906 148,00	La fiscalité directe locale bénéficie d'une augmentation des bases de 7,1% pour l'exercice 2023. Ce qui permet de couvrir le besoin de financement du 2023.
74 - Dotations, subventions et participations	754 900,00	Le chapitre présente une baisse de 2% principalement liée à la baisse de prise en charge de contrat CUI PEC. La DGF, DSR et la péréquation sont inscrits à concurrence du réalisé 2022.
75 - Autres produits de gestion courante	384 500,00	Les recettes proviennent des revenus des immeubles de rapports et du produit de l'activité de l'aire de camping-cars.
77 - Produits exceptionnels	1 200,00	
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	10 000,00	
013 - Atténuations de charges (6419 remboursement 012)	31 000,00	
Total recettes réelles	2 613 703,00	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 183 561,51	Reprise de l'affectation du résultat 2022.
TOTAL	3 797 264,51	



- Les impôts directs locaux correspondent à 35% des recettes réelles de fonctionnement.
- Les dotations, fonds de péréquation nationale, attributions de compensation et impôts et taxes divers (péréquation départementale et intercommunale) représentent 46 % des recettes de fonctionnement.
- Les recettes qui émanent des produits de l'activité de la collectivité (services, loyers, aire de camping-cars...) – chapitre 70 et 75 représentent 18 % des recettes.



BUDGET ANNEXE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
26 001

SIRET – 21170429100072
Mise en service 2012

BUDGET CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE – CA 2022

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses		Prévu	CA	
16	Charges financières	35 565,00	32 561,32	En section d'investissement, la principale dépense correspond aux remboursements de capitaux du prêt. Les disponibilités ne permettent pas actuellement de réaliser des investissements sur le budget.
21	Immobilisations corporelles	20 000,00		
O40				
O41				
oo1	Déficit d'investissement reporté	18 723,75	18 723,75	
		74 288,75	51 285,07	-

Recettes		Prévu	CA	
10	Dotations et fonds divers	18 723,75		
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	20 000,00	Avance consentie annuellement par le budget principal. Remboursable à partir de 2027.
O21	Virement de la section de fonctionnement	11 185,00		
O40	Opération d'ordre entre sections	24 380,00	24 369,40	
		74 288,75	44 369,40	-

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses		Prévu	CA	
O11	Charges caractère général	2 847,35	1 547,97	Les dépenses sont liées au droit d'accès au réseau ENEDIS et au contrat de maintenance et entretien courant.
65	Autres charges gestion courante	200,00	0,26	
66	Charges financières	9 115,00	8 970,63	
67	Charges exceptionnelles	16 670,00	16 669,05	Annulation de titre non prise en charge en 2021 - recette constatée en excédent de l'exercice 2021.
O23	Virement à la section d'investissement	11 185,00		
O42	Opération d'ordre entre sections	24 380,00	24 369,40	
O43	Opération d'ordre à l'intérieur de la section			
2	Déficit de fonctionnement reporté			
		64 397,35	51 557,31	

Recettes		Prévu	CA	
O13	Atténuation de charges			
70	Produits des services, domaines et ventes	42 185,00	27 492,50	Généralement le montant des produits issus de la production d'énergie atteint 31 000 euros. La conjonction du vieillissement des dispositifs et de leur ensablement n'a pas permis d'atteindre les objectifs de production.
oo2	Excédent de fonctionnement	22 212,35	22 212,35	
		64 397,35	49 704,85	-

	Dépenses	Recettes	Résultat	Report n-1	Solde
Fonctionnement	51 557,31	27 492,50	-24 064,81	22 212,35	-1 852,46
Investissement	32 561,33	44 369,40	11 808,08	-18 723,75	-6 915,67
Total cumulé	84 118,64	71 861,90	-12 256,74	3 488,60	-8 768,13

Le besoin de financement chaque année est estimé à 20 000 € - qui seront à prélever sur le budget principal. Depuis 2022, le budget principal verse une avance remboursable au profit du budget centrale photovoltaïque. Cette avance sera remboursée sur 5 ans à compter de 2028 date d'échéance de l'emprunt principal. Pour rappel, le budget principal finance déjà les ateliers par le paiement des annuités de prêt de la structure soit 32 600 €.

BUDGET CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE – BP 2023

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif	
16 - Emprunts et dettes assimilées	34 060,00	
21 – Immobilisations corporelles	3 282,33	
001 – Déficit d'investissement reporté	6 915,67	
Total dépenses réelles hors opérations	44 258,00	
Total dépenses d'investissement	44 258,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif	
10 – Dotations fonds réserves		
16 – Dette et assimilées (avances)	20 000,00	Avance du budget principal.
Total recettes d'ordre	24 258,00	Amortissement.
Total recettes d'investissement	44 258,00	

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif	
011 - Charges à caractère général	2 070,00	Charges liées au contrat de maintenance de la centrale et abonnement au réseau ENEDIS.
65 - Autres charges de gestion courante	200,00	
66 - Charges financières	7 469,00	
002 – Déficit reporté	1 852,46	
Total dépenses réelles	11 591,46	
Total dépenses d'ordre	24 258,00	
Total dépenses de fonctionnement	35 849,46	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	35 849,46	Le montant des produits divers a été réévalué ; une action de maintenance a été réalisée afin d'optimiser la production d'électricité.
77 - Produits exceptionnels		
Total recettes réelles	35 849,46	
Total recettes de fonctionnement	35 849,46	



BUDGET ANNEXE

PORT

26 600

SIRET - 21170429100064

BUDGET PORT – CA 2022

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses		Prévu	CA	
21	Immobilisations corporelles NI	42 062,00	2 139,14	77 % de la dépense correspond au remplacement du clapet de la pompe de la cale du port. Le solde est dédié à la remise en service et au remplacement des éclairages des pontons.
20	Immobilisations incorporelles	56 792,11		
16	Charges financières	3 200,00	3 178,80	
		102 054,11	5 317,94	-

Recettes		Prévu	CA	
16	Emprunts et dettes assimilées			
O21	Virement de la section de fonctionnement	28 000,00		
O40	Opération d'ordre entre sections	12 262,00	11 935,82	Amortissements
oo1	Excédent d'investissement reporté	61 792,11	61 792,11	
		102 054,11	73 727,93	-

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses		Prévu	CA	
O11	Charges caractère général	11 648,00	7 786,17	46 % contribution au contrat de gérance Port Adhoc. 26 % contrôle et remplacement des accessoires corps morts. 25 % achat de matériel pour maintenance des pontons (planches).
65	Autres charges gestion courante	5 730,00	3 515,00	Contribution au titre de l'AOT autorisation d'occupation du domaine public temporaire
66	Charges financières	760,00	731,38	
67	Charges exceptionnelles	1 367,30	0,00	
68	Dotation aux amortissements, provisions	2 000,00	2 000,00	Provision pour charges.
O23	Virement à la section d'investissement	28 000,00		
O42	Opération d'ordre entre sections	12 262,00	11 935,82	Amortissements
		61 767,30	25 968,37	-

Recettes		Prévu	CA	
O13	Atténuation de charges			
70	Produits des services, domaines et ventes	5 400,00	4 900,00	Droits versés par les pêcheurs professionnels.
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	21 643,00	Produits du contrat de gérance Port Ad'hoc. La baisse de l'activité de la plaisance suite à la crise sanitaire s'est maintenue.
oo2	Excédent de fonctionnement reporté	31 367,30	31 367,30	
		61 767,30	57 910,30	-

	Dépenses	Recettes	Résultat	Report n-1	Solde
Fonctionnement	25 968,37	26 543,00	574,63	31 367,30	31 941,93
Investissement	5 317,94	11 935,82	6 617,88	61 792,11	68 409,99
Total cumulé	31 286,31	38 478,82	7 192,51	93 159,41	100 351,92

Le budget du port se maintient malgré une baisse significative de l'activité plaisance.

La provision constituée permettra à moyen terme de revoir la signalétique du port et la valorisation de l'activité touristique et de plaisance.

Certaines dépenses initialement supportées par le budget principal sont désormais imputées à l'activité du port. Le principe est d'avoir une vue réelle du résultat de l'activité du port.

BUDGET PORT – BP 2023

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif	
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 250,00	
20 – Immobilisations incorporelles	15 000,00	Provision études désenvasement du port.
21 – Immobilisations corporelles	65 671,99	Provision pour travaux sur le ponton.
Total dépenses réelles hors opérations	83 921,99	
Total dépenses d'investissement	83 921,99	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif	
001 – Excédent d'investissement reporté	68 409,99	
Total recettes d'ordre (amortissements)	15 512,00	
Total recettes d'investissement	83 921,99	

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif	
011 - Charges à caractère général	36 914,93	Opération de maintenance et désenvasement (15000 euros).
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	5 200,00	
61 - SERVICES EXTERIEURS	31 714,93	Contribution au contrat de gérance Contrôle et remplacement des chaines corps morts.
65 - Autres charges de gestion courante	4 350,00	Contribution AOT et provision pour créances admises en non-valeur.
66 - Charges financières	665,00	
67 – Charges exceptionnelles	500,00	
68 - Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	2 000,00	Provision pour risques et charges
Total dépenses réelles	44 429,93	
Total dépenses d'ordre	15 512,00	
Total dépenses de fonctionnement	59 941,93	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	5 000,00	Recettes constantes
75 - Autres produits de gestion courante	23 000,00	Majoration de la recette liée à la réévaluation des tarifs 2023.
002 – Excédent de fonctionnement	31 941,93	
Total recettes réelles	59 941,93	
Total recettes de fonctionnement	59 941,93	



**BUDGET AUTONOME
STATION CARBURANT
26 002**

SIRET - 21170429100080

BUDGET STATION DE CARBURANTS – CA 2022

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses		Prévu	CA	
21	Immobilisations corporelles NI	17 433,05		
16	Charges financières	3 230,00	3 225,95	
O40	Opérations d'ordres	1 635,00	1 632,90	
		22 298,05	4 858,85	

Recettes		Prévu	CA	
165	Dépôts et cautionnements reçus		120,00	
O40	Opération d'ordre entre sections	5 745,00	5 742,76	
1	Excédent d'investissement reporté	16 553,05	16 553,05	
		22 298,05	22 415,81	

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses		Prévu	CA	
O11	Charges caractère général	102 196,40	83 359,80	27 % correspondent aux variations de stock. 4% maintenance et réparations. 67% Achat de carburants.
65	Autres Charges Gestion courante	500,00		
66	Charges financières	1 129,00	871,02	
67	Charges exceptionnelles	150,00		
69	Impôt sur les bénéfices	500,00		
O42	Opération d'ordre entre sections	5 745,00	5 742,76	
		110 220,40	89 973,58	-

Recettes		Prévu	CA	
O13	Atténuation de charges	23 850,00	36 746,30	Variation de stock.
70	Produits des services, domaines et ventes	65 349,00	54 939,02	Vente de carburants – la vente de carburant est inférieure à la valeur d'achat car les cuves ont été complétée en fin d'année pour préparer la saison des civelles.
O42	Opération d'ordre entre sections	1 635,00	1 632,90	
oo2	Excédent de fonctionnement cumulé	19 386,40	19 386,40	
		110 220,40	112 704,62	0

	Dépenses	Recettes	Résultat	Report n-1	Solde
Fonctionnement	89 973,58	93 318,22	3 344,64	19 386,40	22 731,04
Investissement	4 858,85	5 862,76	1 003,91	16 553,05	17 556,96
Total cumulé	94 832,43	99 180,98	4 348,55	35 939,45	40 288,00

BUDGET STATION DE CARBURANTS – BP 2023

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif	
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 480,00	
21 - Immobilisations corporelles	18 186,96	
Total dépenses réelles hors opérations	21 666,96	
Total dépenses d'ordre	1 635,00	
Total dépenses d'investissement	23 301,96	

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif	
001 – Excédent d'investissement cumulé	17 556,96	001 – Excédent d'investissement cumulé
Total recettes d'ordre	5 745,00	Total recettes d'ordre
Total recettes d'investissement	23 301,96	Total recettes d'investissement

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif	
011 - Charges à caractère général	118 336,30	
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	106 996,30	
61 - SERVICES EXTERIEURS	10 900,00	
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	220,00	
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	220,00	
65 - Autres charges de gestion courante		
66 - Charges financières	931,04	
67 - Charges exceptionnelles	100,00	
69 - Impôts sur les bénéfiques et assimilés	1 000,00	
Total dépenses réelles	120 367,34	
Total dépenses d'ordre	5 745,00	
Total dépenses de fonctionnement	126 112,34	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	65 000,00	
013 - Atténuations de charges (variation stock)	36 746,30	
002 – Excédent de fonctionnement cumulé	22 731,04	
Total recettes réelles	124 477,34	
Total recettes d'ordre	1 635,00	
Total recettes de fonctionnement	126 112,34	

Le budget de la station de carburant est excédentaire. Toutefois l'équilibre reste fragile. En cas d'aléas ou de panne des systèmes de distribution, les dépenses liées au renouvellement du parc risquent de ne pas être couvertes par le résultat cumulé.

Un prêt court jusqu'en 2031. Les annuités de prêts sont de 3 731 euros.



SITUATION DE LA DETTE

Dettes et emprunts

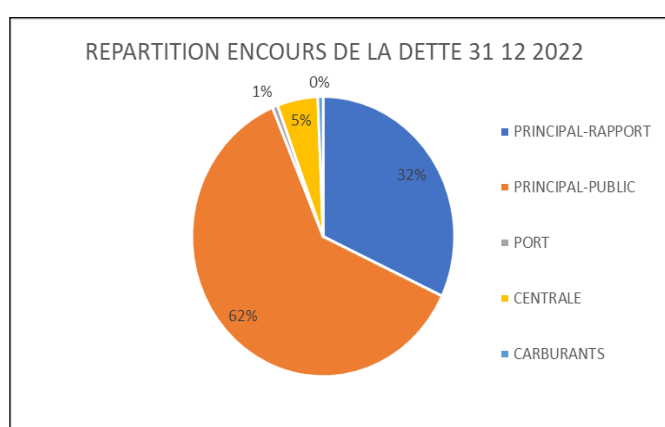
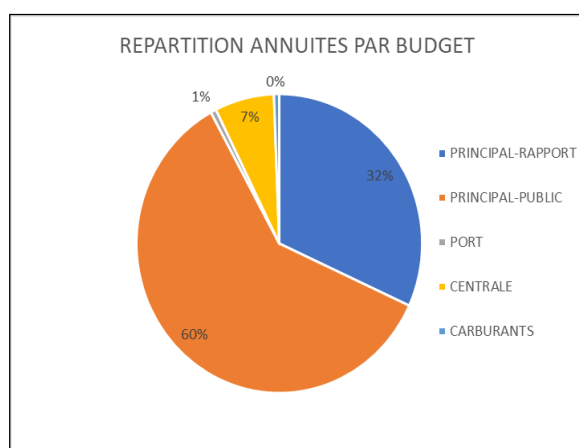
Compte tenu du niveau d'endettement de la collectivité, la rigueur budgétaire s'est imposée afin de permettre à la collectivité de recouvrer une santé financière et de reconstituer sa capacité d'investissement. Ainsi, depuis 2020, les investissements ont été réduits. Pour l'année 2023 la priorité est donnée aux services de santé. Pour les années futures, un programme pluriannuel d'investissement est toujours en cours de positionnement. La collectivité doit assurer la pérennité de son patrimoine bâti et poursuivre la rénovation des voies. Conjointement à l'enjeu du désendettement, la collectivité doit s'atteler à la programmation de ses investissements afin de lever les fonds disponibles pour cofinancer des projets dans un contexte fortement contraint.

I- Encours de la dette.

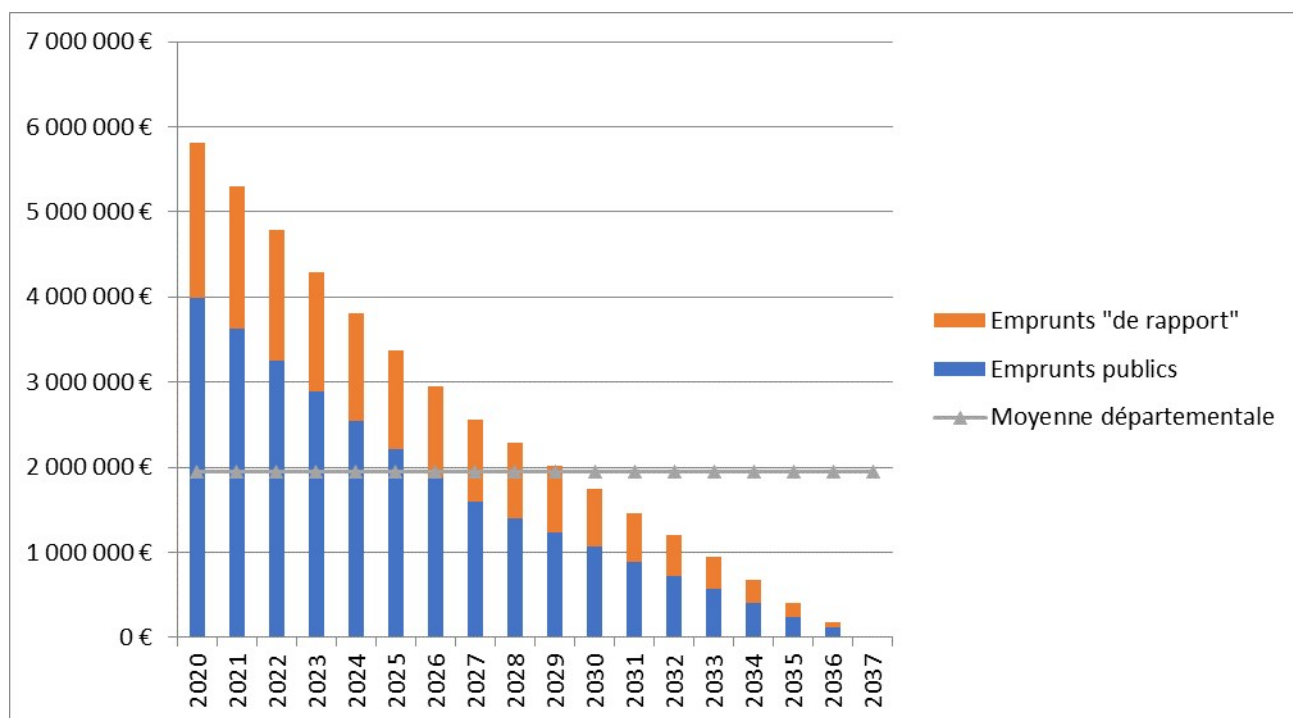
Habitants (nombre)	3 359
--------------------	-------

Catégorie	Annuité	Capital restant 31/12/2022	K - 2023	I - 2023	Part Habt 31/12/2022
PRINCIPAL	573 612,58	4 481 528,56	454 194,57	119 418,01	1 322,37
<i>RAPPORT</i>	<i>198 284,34</i>	<i>1 530 481,31</i>	<i>138 193,25</i>	<i>60 091,09</i>	<i>451,60</i>
<i>PUBLIC</i>	<i>375 328,24</i>	<i>2 951 047,25</i>	<i>316 001,32</i>	<i>59 326,92</i>	<i>870,77</i>
PORT	3 943,87	31 916,01	3 248,10	695,77	9,42
CENTRALE	41 877,92	239 056,81	34 051,50	7 826,42	70,54
CARBURANTS	3 758,63	31 363,51	3 275,63	483,00	9,25
	623 193,00	4 783 864,89	494 769,80	128 423,20	1 411,59

Au 31 décembre 2022 l'encours de la dette de la collectivité est de 4 783 864,89 euros soit 1 411,59 euros par habitant.
La moyenne nationale est établie à 697 euros par habitant.



II-Encours de la dette – Extinction de la dette hors nouvel emprunt 2023.



Depuis 2020 l'endettement de la commune a baissé de 24 % (situation au 31/12/2022).

Sur l'exercice 2023, dans le cadre du projet santé, la municipalité souhaite contracter un emprunt d'un montant de 400 000 euros :

- Acquisition du cabinet médical - 12 avenue De Gaulle
- Réhabilitation d'un immeuble en maison paramédicale – 3 rue Victor Hugo.

Avec ce nouvel emprunt, la dette de la commune baissera de 25% entre le capital 2020 et la situation attendue au 31 décembre 2023.

FISCALITE DIRECTE LOCALE

Le besoin de financement au budget primitif est évalué à 906 000 euros.

Bases et taux 2023			
	Bases imposition	Taux 2023	Produits
TF	2 197 000,00	45,37%	996 778,90
TFNB	41 600,00	50,87%	21 161,92
TH	131 811,00	10,20%	13 444,72
TOTAL			1 031 385,54
Coefficient correcteur			0,877775
Situation			909 554,24

Compte tenu de l'augmentation des bases de 7,1% décidée par l'Etat, Monsieur le Maire propose que les taux de fiscalité soient conservés. Il n'y aura pas d'augmentation des taux communaux au titre de l'exercice 2023.

CONTRATS ET PRESTATIONS

Liste des contrats annexe 6

CONCLUSION

Objectifs 2023:

- Préparer la collectivité aux nouvelles obligations qui s'imposent à elle sur le plan réglementaire administratif et financier.
 - ✓ Tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB)
 - ✓ Comptabilité par nature et fonctionnelle – Consécutivement au passage à la nomenclature M57 développée au 1^{er} janvier 2023, une première étape est déjà franchie. Le travail consiste désormais à décliner la prévision et l'exécution fonctionnelle du budget principal.
 - ✓ Certaines actions ont déjà été engagées notamment en ce qui concerne les obligations relatives aux amortissements et/ou au rattachements.
 - ✓ Requalification des droits relatifs aux fonds de péréquations, à la DSR et à la DGF passage à la 5^{ème} strate au sens de l'article L 2334-3 du CGCT.
 - ✓ Mise en place d'une téléprocédure au titre du traitement des autorisations d'urbanisme. La mise en œuvre du guichet unique a été engagée en mars 2023. La dématérialisation complète sera réalisée au second semestre 2023.
 - ✓ Loi SRU – Compte tenu de la singularité de la démographie de la commune de Soubise dont 46% de la population est concentrée sur la BA 721 (Chiffres du recensement 2022), les services de l'Etat ont été interpellés sur la situation afin qu'une exemption de l'article 55 (20% logements sociaux) de la loi SRU soit appliquée.

- Renforcer et stabiliser les effectifs de la collectivité
 - ✓ Renforcer le pôle administration générale.
 - ✓ Doter les services techniques d'effectifs suffisants pour assumer la charge des missions confiées.
 - ✓ Développer une gestion prévisionnelle des mouvements (départ en retraite, reconversion, reclassement).

- Développer l'offre médicale et paramédicale de proximité. La question de la santé est devenue un enjeu central tant pour la commune que pour les communes environnantes.

- Développer un plan pluriannuel d'investissement pour permettre à la collectivité d'engager à moyen terme des opérations de programme.

- Développer les aménagements urbains, de voirie et des lieux de rencontre
 - ✓ Formaliser les actions proposées par le conseil des jeunes et le conseil des sages en qualité d'acteurs de la vie de la commune et porteurs de projet.
 - ✓ Aménager des espaces communs (jardin partagé, aire de jeu...) et moderniser les équipements déjà existants.
 - ✓ Aménager conjointement avec les services du département des aires de covoiturage.
 - ✓ Œuvrer en faveur de l'accessibilité notamment pour les liaisons entre les différents ERP et lieux de vie de la commune.

- Développer des actions en faveur de la transition écologique et optimiser les coûts de fonctionnement des services notamment sur la gestion des fluides.
 - ✓ Favoriser la végétalisation des espaces publics.
 - ✓ Identifier des perspectives relatives à la production d'énergie.
 - ✓ Mise en œuvre du programme de renouvellement de l'éclairage public.
 - ✓ Mise en action des actions prescrites dans le cadre de l'audit énergétique.
 - ✓ Développer un plan de déplacement en faveur de la mobilité douce et agencement d'espaces dédiés aux cycles.

ANNEXES

- 1- Récapitulatif Budget principal 26000
- 2- Récapitulatif - dépenses par opération Investissement– Budget primitif 2023 – Budget principal 26000
- 3- Récapitulatif Budget Port
- 4- Récapitulatif Budget Centrale photovoltaïque
- 5- Récapitulatif Budget Station de carburants
- 6- Situation des contrats et prestations